

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 8 juin 2020

Date de la

Convocation :

29 mai 2020

Date d’Affichage :

09 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-042

SAS « Villard Energie Irrigation du Briançonnais » : désignation des représentants de la commune au comité de direction.

**L’an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Absent excusé : M. ARNAUD Cyril.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2121-33,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner les délégués qui représenteront la commune à la SAS « Villard Energie Irrigation du Briançonnais » (SAS VEIB).

Considérant que l’article 17-1 des statuts de la SAS désignée ci-dessus relatif à la composition du Comité de Direction prévoit que la commune de Villard St Pancrace est représentée par 3 membres dont le Maire, membre de droit et président de la SAS,

Sont candidats : MM. FINE Sébastien, GRANET Céline et MASSON Jean Pierre (titulaires), PONS Nicolas, ARNAUD Patricia et LAURENT Sylvain (suppléants).

Considérant que le nombre de candidats correspond au nombre de poste à pourvoir, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l’article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, :

En conséquence et à l’unanimité, le conseil municipal dit que :

MM. FINE Sébastien, GRANET Céline et MASSON Jean Pierre (titulaires), PONS Nicolas, ARNAUD Patricia et LAURENT Sylvain (suppléants) sont élus pour représenter la commune à la SAS VIEB.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Sébastien FINE